

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1599

présenté par

M. Peytavie, Mme Garin, Mme Rousseau, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,
Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 33

Supprimer l'alinéa 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe Ecologiste appelle à la suppression de la possibilité d'interdire la prescription par un acte de télémedecine de certains médicaments en situation de pénurie.

Cette disposition porte directement atteinte aux personnes privées d'un accès rapide à un médecin en présentiel alors qu'elles ne sont nullement responsables de la pénurie des médicaments.

Alors que 30 % de la population vit dans un désert médical et que 6.7 millions de personnes n'ont pas de médecin traitant, le recours à la téléconsultation relève bien souvent d'une nécessité pour les personnes privées d'un médecin à proximité.

Dans un contexte de démographie médicale sous tension jusqu'à 2030 au moins, il semblerait ainsi injuste de limiter l'accès aux médicaments pour les personnes déjà fortement mises en difficulté d'accès aux soins au quotidien. La population n'a pas à payer le prix des pénuries souvent organisées par des industries pharmaceutiques d'abord soucieuses des profits générés, au détriment de l'accès aux soins pour toutes et tous.

Nous proposons donc de supprimer cette disposition.